

Quelle image idyllique. Et c'est si bien dit par l'honorable Jean-Maurice Simard de cette époque. Mais où est-il aujourd'hui? Où est passée la coopération fédérale?

Les ministres des Finances provinciaux voulaient tenir un sommet avec le gouvernement central cet automne. Ils ont été déboutés. Ottawa a dit pas question, pas de coopération. La seule chose que l'on a vue à Ottawa c'est le passage en force de cette législation au Parlement.

Avant que vous ne répondiez, sénateur Gigantès, j'aimerais vous lire deux ou trois autres brefs passages du même discours. Le sénateur Simard a déclaré un peu plus loin:

Le principal point à l'ordre du jour des affaires financières fédérales-provinciales, l'année dernière, a été la poursuite des discussions sur les nouveaux arrangements financiers fédéraux-provinciaux.

Il ajouta que celles-ci ont débouché sur des résultats qui satisfont la plupart des gens. Plus loin dans ce discours—j'en suis à la page 488—il a dit:

Au cours de l'année, des négociations ont également été entamées sur une nouvelle formule de partage des coûts de santé entre les deux niveaux de gouvernement.

Dans le paragraphe suivant:

L'automne dernier, le gouvernement fédéral a offert aux provinces une aide financière pour mener à bien des projets d'immobilisation au cours des mois d'hiver. Elles ont obtenu ces programmes dans des conditions très favorables.

• (1610)

Plus loin dans son discours, il déclare:

Monsieur le président, cela a été une année très productive pour le Nouveau-Brunswick sur le plan des relations fédérales-provinciales.

N'oubliez pas que nous parlons là d'un gouvernement conservateur au sang bleu pur et d'un gouvernement libéral magnanime et humain à Ottawa. Il ajouta:

Monsieur le président, cela a été une année très productive pour le Nouveau-Brunswick sur le plan des relations fédérales-provinciales. Bien que l'on ait déjà beaucoup fait pour mettre en place des programmes qui profiteront à notre province et à ses habitants, il restera toujours beaucoup à faire.

Ces paroles, sénateur Gigantès, furent prononcées par l'honorable Jean-Maurice Simard, la même personne au cœur de pierre que vous voyez assise aujourd'hui en face, qui refuse de prendre en considération les besoins des coopératives, qui contribue au passage en force de la TPS par le Parlement du Canada. Est-ce croyable?

Le sénateur Perrault: Honte!

Le sénateur Corbin: Est-ce croyable?

Le sénateur Murray: Est-ce une question?

Le sénateur Frith: Il vient de dire «Est-ce croyable?»

Le sénateur Corbin: Ce n'est plus du tout le même homme que nous avons connu au Nouveau-Brunswick en 1972.

Le sénateur Doody: Réponse.

Le sénateur Corbin: Ainsi que le sénateur Doody le reconnaîtra...

Le sénateur Simard: Peut-être puis-je intervenir avant que le sénateur Gigantès ne poursuive.

Le sénateur Perrault: Vous n'avez pas besoin de répondre, simplement de présenter des excuses.

Le sénateur Simard: Premièrement, je veux remercier le sénateur Corbin d'avoir élevé le débat cet après-midi en citant des propos que j'ai tenus en 1972.

Deuxièmement, je veux...

Le sénateur Frith: Arrêtez-vous, tant que vous avez l'avantage.

Le sénateur Simard:... ajouter que, bien que nous ayons introduit des droits de succession avec toute la collaboration, l'aide technique et autre d'Ottawa cette année-là—de fait, la collaboration était excellente à cette époque entre le Nouveau-Brunswick et le gouvernement fédéral—nous les avons supprimés deux années après. Même alors, nous étions flexibles. Ayant reconnu notre erreur, nous étions capables de changer d'avis. Il convient d'inscrire cela à notre actif. Nous avons introduit des droits de succession lorsque le gouvernement fédéral s'est retiré de ce champ d'imposition, mais nous les avons supprimés deux années plus tard.

Le sénateur Corbin: Sénateur Simard, je ne vous le reproche pas.

Le sénateur Simard: J'en viens à mon propos.

Le sénateur Corbin: Je ne vous le reproche pas, mais vous l'avez fait après que K.C. Irving ait fui le Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Simard: Cela ne nous a pas influencés du tout. Ce n'était pas la raison du changement.

Le sénateur Perrault: Non.

Le sénateur Simard: Ce n'était pas la raison du changement. J'ai simplement voulu vous donner une image plus complète de ce qui s'est passé avec les droits de succession.

Le sénateur Corbin: Je peux lire l'intégralité de votre discours pour qu'il figure au compte rendu, si vous le voulez.

Le sénateur Simard: Nous étions flexibles alors et nous le sommes encore aujourd'hui, et nous aurions été flexibles—tout comme le gouvernement fédéral d'aujourd'hui aurait bien accueilli d'éventuels amendements le 24 septembre ou dans les jours qui ont suivi la date où le débat a été interrompu.

J'ai toujours dit qu'il fallait être deux pour danser le tango.

Le sénateur Frith: Pour danser ou tancer?

Le sénateur Simard: On ne peut le faire seul. En 1972, grâce à Richard Hatfield, qui était premier ministre du Nouveau-Brunswick à l'époque et qui exigeait que nous nous montrions tolérants, non partisans et que nous fassions tout pour préserver de bonnes relations avec Ottawa, en dépit de la présence d'un gouvernement libéral au niveau fédéral, nous avons pu faire toutes ces choses. Nous avons amélioré la coopération et nous avons beaucoup reçu du gouvernement fédéral.

Le sénateur Corbin: Absolument.

Le sénateur Perrault: C'est certain.

Le sénateur Simard: C'était bon pour le Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Corbin: Tout à fait.

Le sénateur Perrault: Absolument.